

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	25

N° 15-DCM-DGS-113

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE 19 NOVEMBRE à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Novembre 2015

OBJET DE LA DELIBERATION : EXAMEN ET ADOPTION DES DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 2015 – BUDGET PRINCIPAL DM N°1

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel VESSEREAU – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO

POUVOIRS : Christian GARNIER à Hervé STASSINOS
Lionel RIQUELME à Jean-François PLANES
Daniel DUVOUX à Cécile GOMEZ
Paul MOUROT à Daniel VESSEREAU
Michel LUCIANI à Pascal CAMPENS
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT
Magali VINCENT à Bérénice BONNAL
Dominique ROLLAND à Jean-Marc ILLICH

ABSENTS : Christian GARNIER – Lionel RIQUELME – Daniel DUVOUX – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Denis CHAMBI – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Stéphane BELTRA – Bernard PEZERY – Jennifer DELI – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE – Pierre-Laurent CHABLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline PRATI-AIGUIER

=====

M. Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé au Conseil Municipal, en cette fin d'exercice, de procéder à certains ajustements de prévisions budgétaires par voie de décision modificative.

15-DCM-DGS-113

La Décision Modificative qui vous est présentée a pour objet principalement :

- de constater la perception d'une partie de l'indemnité d'assurance pour la reconstruction du Centre Technique municipal ainsi que de la taxe d'aménagement
- de constater le paiement d'études
- d'ouvrir des crédits pour la formation des élus, les créances admises en non-valeur et des annulations de titres sur exercice antérieur
- d'augmenter les crédits pour le versement d'une subvention pour une opération de création de logements sociaux
- d'ouvrir des crédits pour nos prises de participations dans la SAGEP et ID83
- d'ajuster nos écritures d'ordre concernant les travaux en régie et les subventions transférables

Cette Décision Modificative s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Chapitre	article	Intitulé	Dépenses	Recettes
011	617	Etudes et recherches	40 000,00	
65	6535	formation	5 000,00	
	6541	créances admises en non valeur	11 000,00	
67	673	Titres annulés	25 000,00	
77	7788	Produits exceptionnels divers		350 000,00
78	7817	Reprise sur provisions		11 000,00
023		Virement à la section investissement	327 000,00	
042	722	Travaux en régie		40 000,00
	777	Subventions transférables		7 000,00

Total :			408 000,00	408 000,00
----------------	--	--	-------------------	-------------------

Section d'investissement

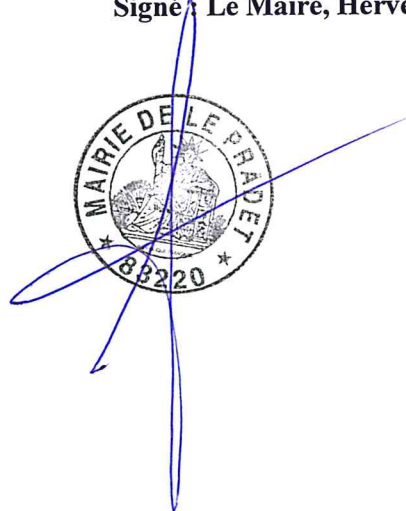
Chapitre	article	Intitulé	Dépenses	Recettes
20	2031	Frais d'études	50 000,00	
204		Subventions d'équipements versées	180 000,00	
26	261	Titres de participation	20 000,00	
10	10223	TLE	2 000,00	
	10226	Taxe d'aménagement		110 000,00
	10222	FCTVA		- 73 000,00
16	1641	Emprunt		- 65 000,00
021		Virement de la section de fonctionnement		327 000,00
040	2135	Travaux en régie	40 000,00	
	139...	Subventions transférables	7 000,00	

Total :			299 000,00	299 000,00
----------------	--	--	-------------------	-------------------

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : **Le Maire, Hervé STASSINOS**



Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :
..... 02 DEC. 2015

Publié ou notifié le :
..... 04 DEC. 2015

Le Maire,



.....
.....
.....